



## BILAN PRODUCTION DE PLAQUETTES DE BOIS BOCAGER 2022

Après avoir expérimenté un modèle de production de plaquettes de bois bocager entre 2015 et 2018, la FDC 71 et la Coopérative agricole Bourgogne du Sud, partenaires du projet, ont poursuivi cette production afin d'alimenter à ce jour 7 chaufferies collectives et particulières situées en Bresse bourguignonne.

Cette action est née d'une réflexion conduite à partir de 2009 avec un groupe d'exploitants agricoles volontaires de la région de Louhans (71500). Ce travail était centré sur les conditions nécessaires à la conservation du bocage bressan dans un contexte à la fois de polyculture/élevage mais également de transition vers la production céréalière dominante dans la région de la Bresse bourguignonne. Il a permis de cerner plusieurs conditions à cette conservation : mécanisation de la coupe de régénération des haies, valorisation du bois, adaptation aux calendriers de travail, diminution ou annulation des charges financières liées aux entretiens et coupes du bois... Une étude menée conjointement par le Centre régional de la propriété forestière de Bourgogne, la Chambre d'agriculture de Saône et Loire et la FDC 71 a permis d'apporter des réponses précises à ces questions en 2013. Ainsi et en conclusion, la production de bois bocager déchiqueté, majoritairement à destination de la production d'énergie locale, s'est avérée être un bon compromis permettant de répondre aux conditions initiales définies par le groupe de travail afin de conserver le bocage bressan.

C'est à partir de ces travaux préalables que la FDC 71 et la Coopérative agricole Bourgogne du Sud ont engagé un projet de production de bois déchiqueté. Après une période de conception et de recherche de financements, la première production a débuté lors de l'hiver 2015/2016. Soutenue par l'ADEME, l'Europe, la Région Bourgogne-Franche-Comté et le Pays de la Bresse bourguignonne pendant 3 années, cette production a servi de base à la création d'une filière « bois bocager déchiqueté » reposant sur une production réalisée en circuit court et respectueuse de l'environnement. Ainsi, différents critères relatifs aux distances d'approvisionnement des plateformes de stockage et de livraison ont été mis en œuvre volontairement par les deux partenaires. Les exploitants agricoles s'engagent à laisser repousser les haies et bosquets exploités et à s'équiper d'un plan de gestion bocager s'ils deviennent producteur régulier. Enfin, les transports sont optimisés via la logistique de la coopérative permettant de limiter les déplacements à vide des camions. Les conclusions du rapport final de cette première période de production sont globalement très positives sur le respect des conditions de production et la possibilité d'alimenter des chaufferies locales à moindre coût. Toutefois le bilan économique laisse alors apparaître le poids important de l'animation nécessaire au développement d'une telle filière.

Depuis, la production a perduré permettant d'arriver à un rythme annuel d'environ 2000 MAP\*. Elle est à l'équilibre économique tenant compte d'une moindre animation. La limite du développement de la production réside ces dernières années dans le nombre de chaufferies installées dans le périmètre de livraison, périmètre volontairement limité par les partenaires afin de contenir les distances de déplacement des camions.

### 2023 de nouvelles perspectives :

Conscients de l'intérêt d'une telle filière et de son développement en faveur de la conservation du bocage, de la résilience du territoire bressan face au changement climatique et de la production d'une énergie locale au bilan carbone nul, les deux partenaires historiques ont engagé une nouvelle démarche. Cette dernière vise un nouveau développement de la production de bois tout en reproduisant le modèle élaboré entre 2015 et 2018 à une échelle géographique élargie. Dans cette optique, un pré-dossier a été déposé dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique (CRTE) de la Bresse bourguignonne afin de donner un nouvel élan à la production en permettant un nouveau temps d'animation. Celui-ci doit coïncider avec une période de développement des chaufferies bois locales. Ainsi, l'ambition est de doubler le nombre de chaufferies locales approvisionnées et le volume de bois produit d'ici 2025 permettant à terme d'alimenter plus 60 bâtiments publics bressans et d'économiser l'équivalent en énergie fossile. Cela vise à mettre en « protection économique » environ 100 km de haies destinés à cette production de bois déchiqueté. De plus, d'autres filières de consommation des plaquettes de bois ont été expérimentées. Celle concernant le paillage des plantations végétales des particuliers est maintenant bien développée. Elle permet d'alimenter 30 jardinerie de la Région du groupe GAMM VERT avec la vente annuelle de plus de 4000 sacs de 40 litres. La vente de paillage pour la plantation de haies et la litière animale complète la destination des plaquettes de bois bocager produites par les exploitants agricoles bressans participant à cette action.

\*MAP : mètre cube apparent plaquettes

